

5^e édition
Manuel à l'intention des travailleuses du sexe

GUIDE XXX

STELLA

Administration : 514 285-1599

Accueil : 514 285-8889

www.chezstella.org info@chezstella.org

Chargées de projet : Valérie Boucher, Mélanie Martel

Sous la coordination : Émilie-Cloé Laliberté

Directrice de création : Marie-Claude Charlebois

Design : Marie-Élaine Benoit et Jonathan Nicol

Graphisme (actualisation et couverture) : Marie-Claude Charlebois

Mise en forme du nouveau contenu: Isabelle Champagne

Illustratrice : Mady

Photographes : Lainie Basman, Marie-Élaine Benoit, Jonathan Nicol

Correctrice : Marie-Nicole Cimon, Audrey Favreau-Pinet, Geneviève Héту

La première édition du *Guide XXX : Manuel pour les travailleuses du sexe dans l'industrie du sexe* a été produite grâce à la contribution de Condition féminine Canada. Les points de vue exprimés dans ce document ne représentent pas nécessairement la politique officielle de Condition féminine Canada.

La production et la diffusion des deuxième, troisième et quatrième éditions du *Guide XXX : Manuel pour les travailleuses du sexe* ont été produites grâce à la contribution financière de Patrimoine Canada et du Centre québécois de coordination sur le sida du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Les points de vue exprimés dans ce document ne représentent pas nécessairement la politique officielle de Patrimoine Canada ou du Centre québécois de coordination sur le sida du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

La cinquième édition du *Guide XXX : Manuel pour les travailleuses du sexe* a été produite grâce à la contribution de la Fondation FARAH. Les points de vue exprimés dans ce document ne représentent pas nécessairement la politique officielle de la Fondation FARAH.

© Stella, l'amie de Maimie, 5^e édition, 2010

Il est permis de faire et de distribuer, mais non de vendre, des copies du *Guide XXX*, en y indiquant que l'information provient de Stella.

Dépôt Légal — Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2010
ISBN 978-2-9811023-1-7





PRÉFACE

Le *Guide XXX* a été conçu sous la direction de Stella, par et pour les femmes qui travaillent dans l'industrie du sexe. Stella est un organisme communautaire qui vise à améliorer les conditions de vie et de travail des travailleuses du sexe.

Le *Guide XXX* se penche sur les différentes facettes de ton travail et te donne des pistes et des références pour vivre et travailler en santé, en sécurité et avec dignité. Les sujets abordés sont nombreux : la négociation de contrats ou de services, le sécurisexe, le rapport aux clients, la loi, tes droits, le stress et ton rapport aux institutions. Le contenu de ce guide est orienté principalement vers la réalité des femmes prostituées ayant des clients hommes. Si tu occupes un autre travail dans l'industrie du sexe ou si tu es transsexuelle, tu pourras aussi y trouver plusieurs renseignements importants.

Les conseils contenus dans ce guide ne cherchent pas à t'influencer à commettre des actes illégaux ou des actes qui pourraient nuire à ta santé. Le *Guide XXX* vise à améliorer ta prise de contrôle sur ton travail.

Merci à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont participé à la réalisation de ce guide.

TABLE DES MATIÈRES

1. Rester en contrôle	11		
1.1 Les conditions de travail	13		
1.2 Les services	15		
1.3 Les conseils de sécurité	18		
1.4 Les drogues du viol	20		
1.5 Les conseils de travail	22		
1.6 Le contrôle des clients	24		
1.7 Le contrôle du stress	26		
2. Travailler en santé	31		
2.1 Les ITSS	32		
2.2 Le sécurisexe	37		
2.3 L'autoexamen	43		
2.4 Les conseils généraux de santé	45		
2.5 Ta santé reproductive	47		
2.6 L'agression sexuelle	50		
2.7 Travailler avec le VIH	51		
2.8 La consommation de drogues	53		
		3. La loi et tes droits	61
		3.1 Le Code criminel	63
		3.2 Les règlements municipaux et le Code de la sécurité routière	66
		3.3 Tes droits	67
		3.4 La demande de pardon	70
		4. Les services	73
		4.1 Stella	74
		4.2 Les groupes par et/ou pour les travailleuses du sexe	76
		4.3 Les services communautaires	78
		4.3.1 L'hébergement	82
		4.3.2 La nourriture et les vêtements	83
		4.4 L'institutions	84

INTRODUCTION

Le *Guide XXX* s'adresse à toi, travailleuse du sexe. Il y est question de ton travail, de ta santé, de ta sécurité et de ta dignité. Ce guide cherche à te donner un coup de main dans l'exercice de ton métier, car tu as les mêmes droits à la sécurité, à la santé et à la dignité que les autres travailleuses, mais souvent, on dirait que ce n'est pas le cas.

Beaucoup de mythes circulent à propos du travail du sexe et des femmes qui le pratiquent. Par exemple, il y a un mythe dans la société qui dit que tu offres des services sexuels parce que tu es droguée, non éduquée, nymphomane ou victime d'abus sexuel. Cette croyance populaire ne correspond pas nécessairement à ta réalité. Tu peux volontairement et en pleine maîtrise de ta vie décider de travailler dans l'industrie du sexe. Offrir des services sexuels, c'est tes affaires.

De plus, les lois canadiennes sur la prostitution et les règlements municipaux touchent tes conditions de travail. Que tu sois prostituée, escorte, masseuse, danseuse, actrice porno ou dominatrice, tu peux, tout dépendant des circonstances, avoir un jour des problèmes avec la justice. Les lois sur la prostitution et certains règlements municipaux sont utilisés pour contrôler le travail du sexe.

Il est légal pour des adultes de faire le travail du sexe pour obtenir de l'argent, mais la majorité des activités entourant ce travail sont illégales. Par exemple, tu ne peux pas solliciter un client pour lui offrir tes services et tu ne peux pas non plus te retrouver dans ce qui peut être considéré comme une maison de débauche. Si tu enfreins la loi, tu peux avoir des ennuis avec le système judiciaire et même te retrouver avec un dossier criminel. Aussi, le statut quasi illégal de ton travail, le harcèlement et la discrimination peuvent t'amener à travailler dans des conditions dangereuses : travailler dans des coins retirés, sombres ou inconnus; être à la merci de tes clients; t'accommoder des conditions insalubres d'un lieu de travail parce que tu penses n'avoir aucun recours pour les faire améliorer, etc. C'est pourquoi Stella a conçu ce guide pratique qui apportera plusieurs réponses à tes questions et beaucoup de renseignements relatifs à ton travail.





1. RESTER EN CONTRÔLE

Tu peux travailler à ton compte ou pour un employeur. L'une et l'autre de ces situations influencent ta façon de travailler ainsi que tes conditions de travail. Tu trouveras dans ce chapitre des conseils utiles pour négocier avec tes clients et tes employeurs ainsi qu'une série de questions à se poser lorsqu'on est travailleuse du sexe.



La travailleuse la plus soucieuse de sa santé, de sa sécurité et de sa dignité ne peut pas toujours échapper au stress lié à son travail. Les mythes, les croyances populaires, le harcèlement des policiers et des résidants à l'égard des travailleuses du sexe, en plus de tes préoccupations quotidiennes, peuvent peser lourd sur ton moral. Si tu as des problèmes, l'information contenue dans le Guide XXX peut ne pas être suffisante. Nous te recommandons de consulter d'autres personnes qui travaillent dans l'industrie du sexe et de lire les conseils qui suivent. Ce chapitre t'offre des trucs qui t'aideront à garder le contrôle sur ton environnement de travail et à avoir davantage confiance en toi.

Sois confiante

Présente-toi comme si tu étais la meilleure femme pour la job. Sois ferme et ne compromets pas ton intégrité pour rencontrer les exigences de l'employeur. Ne te décourage pas et n'accepte pas de faire n'importe quoi par peur de ne pas trouver de travail. Il existe plusieurs clubs ou agences en ville. Tu trouveras sûrement chaussure à ton pied.

Sois claire

Après l'embauche, il devient plus difficile de négocier tes conditions de travail. Dès le début, sois claire à propos de ce que tu acceptes et ce que tu refuses de faire. Ne crains pas d'exiger que tous tes clients portent un condom et d'être payée pour tous les clients que tu rencontres : les amis et les relations d'affaires de l'employeur sont aussi des clients.

Sois ferme

Si ton employeur ne respecte pas les termes de l'entente, il est suggéré de quitter avant que la situation ne dégénère au point où ta santé ou ta sécurité pourraient être mises en jeu. Les chances sont minces qu'il te soit possible d'entretenir une relation respectueuse dans cet environnement de travail. Souviens-toi que tes limites méritent d'être respectées.

1.1 LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Il y a beaucoup de choses à contrôler pour travailler dans les meilleures conditions possibles. Informe-toi auprès des femmes qui travaillent déjà à cet endroit ; elles pourraient te donner des indices très importants que tu n'aurais pu obtenir de l'employeur.

Accessoires

Informe-toi si l'employeur fournit les accessoires dont tu auras besoin pour travailler : condoms, vibrateurs ou autres jouets sexuels, serviettes, huiles à massage, lubrifiants, etc. Attention! Si les vibrateurs et autres jouets sont fournis, assure-toi de bien les nettoyer et de toujours les utiliser avec un condom. Encore mieux, demande à en avoir la responsabilité. De cette façon, tu seras toujours en contrôle de ce que tu introduis dans ton corps.

Amendes

Demande à savoir s'il existe un système de pénalité pour les retards ou pour avoir refusé un client qui te semblait dégoûtant, dangereux ou que tu ne désirais simplement pas faire.

Annonce

Vérifie que l'annonce ne soit pas trompeuse et qu'elle corresponde bien aux services que tu acceptes de rendre. Une mauvaise annonce pourrait être à la source de mésententes avec l'employeur ou le client ou de problèmes légaux.

Habillement

Informe-toi de la tenue à porter pour travailler. De cette façon, tu sauras comment te présenter à ta première journée et tu pourras évaluer si ta garde-robe satisfait les exigences de ton nouvel emploi.

Menstruations

Renseigne-toi à savoir si l'employeur exige que tu travailles lorsque tu as tes menstruations.

1.2 LES SERVICES

Prends connaissance du menu des services offerts par l'employeur aux clients. Tu devrais, dès l'entrevue, établir une limite définissant les actes que tu es prête à faire et ceux que tu refuses de faire. Établis cette limite même si tu travailles à ton compte. Plusieurs de ces services comportent des risques élevés pour ta santé. Le port du condom est recommandé en tout temps. Voici une liste des services les plus courants :

Anilingus, *rimming*, pétale de rose

Caresse de l'anus avec la bouche.

Pour une protection contre les infections, utilise une digue dentaire.

BBBJ, *bare back blowjob*

Sucer le client sans condom.

Non recommandé.

Complet, *full service*

Service avec pénétration vaginale.

Le port du condom est recommandé en tout temps.

Conversation érotique, parler « cochon »

Causerie sexuelle en personne, au téléphone ou sur Internet avec un client.

Couple érotique

Duo de travailleuses qui font des actes sexuels à deux.

Crosette espagnole, *tit fucking*

Masturbation du pénis entre les seins. Se termine souvent en

« collier de perles », c'est-à-dire avec du sperme dans le cou.

Cunnilingus, *dining at the Y*

Excitation de la vulve par des caresses faites avec la bouche. « Manger ». Pour une protection contre les infections, utilise une digue dentaire ou un condom féminin.

Danse contact, danse à 10 \$

Danse érotique en privé où le client a le droit de toucher les seins et les fesses de la danseuse.

Horaire de travail

Certaines heures sont plus payantes que d'autres. Demande à connaître le nombre minimum d'heures par jour et le nombre minimum de jours par semaine que tu dois faire. Informe-toi aussi à propos de la flexibilité de l'horaire et des congés de maladie.

Revenu, salaire, taxes et impôt

La bonne gestion de ton argent et de ton revenu est importante pour toutes sortes de raisons. Parfois, on a l'impression de faire beaucoup d'argent, mais lorsqu'on calcule nos dépenses liées au travail comme les taxis, les restos, les produits de beauté et les pourboires, on peut avoir de mauvaises surprises. Les travailleuses du sexe ne sont pas toujours payées de façon conventionnelle. Pour cette raison, tu peux téléphoner aux bureaux de la Commission des normes du travail du Québec et à de l'Agence du revenu du Canada. Sans donner ton nom et entrer dans les détails de ta job si tu n'en as pas envie, tu peux poser plein de questions au sujet des impôts et des taxes. Même si tu travailles sans contrat, tu peux décider de déclarer ton revenu aux gouvernements. Des travailleuses du sexe le font, car elles y trouvent plusieurs avantages. Renseigne-toi et tu pourras décider de ce qui te convient le mieux.

Hygiène et salubrité

Demande à voir le lieu et les locaux où tu auras à travailler. Parfois, les apparences sont trompeuses : l'endroit peut être malpropre ou encore très mal chauffé. Cette étape t'évitera peut-être des surprises désagréables.



Danse érotique, striptease

Danse sensuelle. Elle devient un *striptease* quand la travailleuse se déshabille en dansant. Le niveau de contact avec le client peut varier. À négocier à l'avance.

Double

Deux travailleuses avec un ou deux clients.

Facial

Éjaculation sur le visage de la travailleuse.

Fantasme

Image mentale ou scénario sexuel qui a le pouvoir d'exciter sexuellement.

Fétiche

Objet ou partie du corps non génitale qui a le pouvoir d'exciter sexuellement, par exemple le cuir, les pieds ou le fait de porter des vêtements de l'autre sexe.

Fingering, fisting

Caresser et pénétrer avec les doigts le vagin ou l'anus (passer le doigt, *fingering*). On dit *fisting* quand toute la main ou plusieurs doigts servent à la pénétration. Pour prévenir les infections, il est recommandé de toujours utiliser des gants de latex pour cette pratique.

Golden shower

Uriner sur l'autre.

Incall

La travailleuse reçoit le client chez elle, dans un lieu qui appartient à l'agence ou encore dans un salon de massage.

Jeux de rôle

Scénario excitant où la travailleuse et le client jouent un rôle en relation avec l'autre. Par exemple : le professeur et l'étudiante naïve ou le bébé en couche et sa mère.

Massage avec options

Il s'agit d'un massage du corps. Les options vont de la nudité aux services sexuels. Ils varient selon les règles de l'établissement et les limites de la travailleuse.

Masturbation, branlette, détente, crossette ou hand job

Excitation du pénis ou du clitoris avec la main, d'autres parties du corps, un vibreur ou un godemiché (*dildo*).

Outcall

La travailleuse visite le client chez lui, à l'hôtel ou l'accompagne pour une sortie.

Par en arrière, doggy-style

Il s'agit d'une pénétration vaginale ou anale par derrière.

Sadomasochisme : soumission ou domination

Domination : Humilier, attacher, fouetter, infliger de la douleur physique ou psychologique à un client dans le but de l'exciter sexuellement.

Soumission : Le client s'excite sexuellement en humiliant, attachant, fouettant ou infligeant de la douleur à la travailleuse. Attention : il est beaucoup plus difficile de se protéger contre les agressions physiques et sexuelles lorsqu'on est attachée.

Scatologie, brown sugar ou brownies

Il s'agit de jeux érotiques impliquant des excréments. Le port du condom est recommandé en tout temps.

Sexe anal, sodomie ou greek

Pénétration du pénis ou d'un godemiché (*dildo*) dans l'anus. Le port du condom est recommandé en tout temps.

Sexe oral, fellation, pipe, blowjob

Excitation du pénis par des caresses faites avec la bouche. Sucrer.

Spectacle érotique, peep show

Spectacle de danse et de masturbation avec ou sans jouets érotiques (vibreurs, godemichés (*dildos*)).

Trip à trois

Il s'agit habituellement d'un couple et d'une travailleuse qui s'adonnent à une relation sexuelle.

1.3 LES CONSEILS DE SÉCURITÉ

Ton travail comporte certains dangers. Les mythes et les lois sur le travail du sexe portent certains à croire que harceler ou agresser une travailleuse du sexe ne constitue pas vraiment un harcèlement ou une agression. C'est faux. Sois vigilante et pense à ta sécurité. Informe-toi et échange avec tes collègues. Tu trouveras ici une série de renseignements et de conseils importants pour augmenter ta sécurité au travail.

Travailler à deux ou en petit groupe peut te procurer plus de sécurité
Échangez entre femmes sur vos activités. Notez les caractéristiques des voitures dans lesquelles vous embarquez telles que la plaque, la marque, la couleur et s'il y a des bosses. Échangez les adresses des clients et des endroits où vous vous rendez pour travailler.

**Es-tu tombée sur un mauvais client ou un agresseur?
En as-tu informé Stella?**

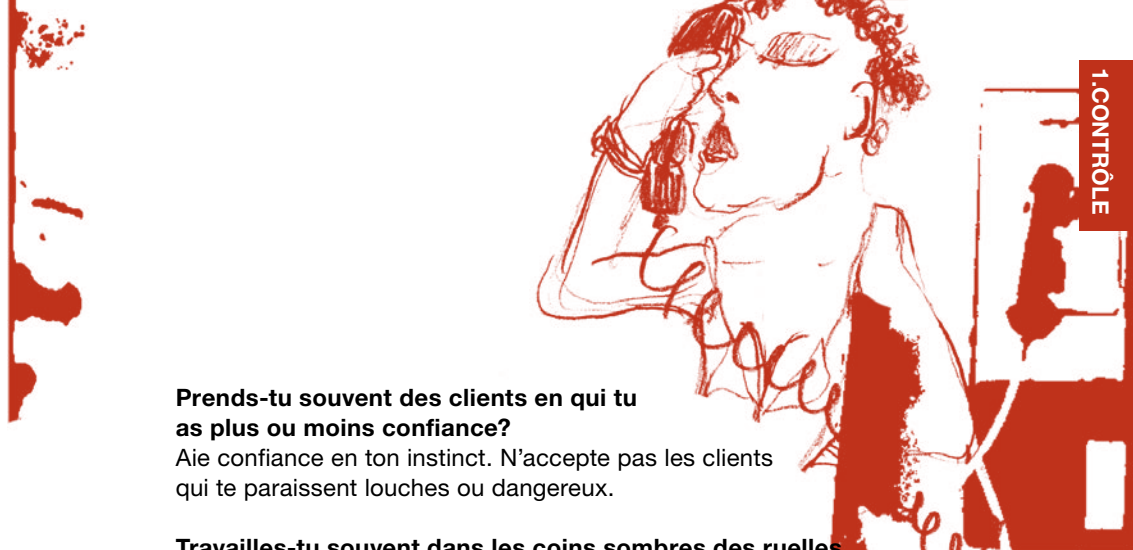
Stella publie régulièrement *La liste des mauvais clients et des agresseurs*. Tu peux te procurer la liste et prendre connaissance, tous les mois, des clients dangereux. Si tu rencontres un client qui est insultant, méprisant, agressif ou violent, informes-en Stella. Prends le maximum de détails sur lui et la façon dont il opère. Si tu peux, prends en note son numéro de plaque.

Es-tu tombée sur un policier violent ou agressif? En as-tu informé Stella?

Si tu as des problèmes avec des policiers agressifs, violents ou méprisants, tu peux informer Stella. Note le plus de détails possible sur la situation que tu as vécue, comme l'heure et la date de l'incident, le numéro de la voiture de patrouille, les numéros de leurs matricules, etc.

Quand tu te déplaces chez un client

Prends le temps de communiquer ton arrivée à quelqu'un. Une fois entrée, appelle ou fais semblant d'appeler ton agence ou une amie en lui indiquant l'endroit précis où tu te trouves; fais-le devant le client pour qu'il voit que quelqu'un sait où tu es.



Prends-tu souvent des clients en qui tu as plus ou moins confiance?

Aie confiance en ton instinct. N'accepte pas les clients qui te paraissent louches ou dangereux.

Travailles-tu souvent dans les coins sombres des ruelles ou des entrées de cour?

Parce qu'ils sont isolés, ces endroits peuvent être dangereux.

Connais-tu bien ton quartier et celui où tu travailles?

Connais-tu les issues faciles qui te permettront de te sauver, les cabines téléphoniques, les stations-service et autres commerces ouverts pendant tes heures de travail? Sais-tu où se trouve le poste de police le plus près?

Si tu es suivie

Change de côté de rue, ça pourrait déstabiliser celui qui te suit. Évite de rentrer directement chez toi, surtout si tu habites seule. Si tu repères des gens, dirige-toi vers eux pour éviter d'être seule avec celui qui te suit. Si tu te sens mal prise, n'hésite pas à te rendre à une cabine téléphonique ou à un commerce et appelle le 911.

Portes-tu des effets de valeur?

Évite d'apporter des effets dont tu ne te sers pas pour travailler et qui ont une grande valeur pour toi. Si tu as des problèmes, n'hésite pas à mettre ton sac dans une boîte aux lettres. Tu pourras le récupérer plus tard au bureau de poste.

Ta voix, ton instinct et ton corps sont des moyens de défense auxquels tu peux faire confiance contre un agresseur. Utilise ta voix! Fais du bruit!

1.4 LES DROGUES DU VIOL

Attention! N'accepte jamais un verre qu'un client t'apporte; il doit venir de la serveuse ou de la barmaid. Si tu changes de table, traîne ton verre avec toi et surveille-le bien. Si tu vas sur le stage, donne ton verre à une collègue. Bien qu'il n'est pas recommandé de boire en travaillant, il est préférable de boire l'alcool que tu as toi-même acheté. Si un client t'offre à boire, assure-toi que la bouteille n'a jamais été ouverte. Si elle l'a été, abstiens-toi de la consommer. Il est facile d'ajouter une substance à une bouteille et de la refermer; vaut mieux être vigilante en tout temps. Il existe deux substances sur le marché qu'on appelle les drogues du viol : le GHB (gamma-hydroxybutyrate) et le Rohypnol. Ces substances sont connues et elles sont utilisées par des violeurs. Plusieurs femmes (et aussi des hommes) ont été violées, volées ou agressées, car on avait mis à leur insu une drogue du viol dans leur verre.

Tout le monde y est vulnérable. Les conseils qui suivent sont valables quand tu travailles et quand tu sors avec ta gang dans un bar.

Ça ressemble à quoi?

Vendues en capsule ou en poudre, ces drogues sont inodores, incolores et ne goûtent rien. C'est pourquoi elles sont utilisées par les violeurs et les agresseurs. Ce sont des drogues sournoises.

Les effets

Les effets sont très rapides. Ils provoquent une perte de conscience qui peut parfois durer jusqu'à 12 heures. En 20 ou en 30 minutes, tu commences à te sentir fatiguée et tu as moins de coordination. C'est comme une anesthésie à l'hôpital, sauf que tu ne dors pas. Souvent, tout comme avec l'alcool, tu perds toute inhibition. Quand les effets cessent, tu n'as aucun souvenir de ce que tu as fait.

Signes d'intoxication

Après un ou deux verres d'alcool, tu as l'impression d'en avoir pris dix. Si tu ne bois pas d'alcool, tu dois aussi être vigilante, car c'est aussi dangereux quand la drogue est mise dans d'autres liquides. Toutefois, les effets apparaissent plus lentement.

Quoi faire?

Avertis tout de suite quelqu'un en qui tu as confiance et rends-toi le plus vite possible à l'hôpital ou au CSSS. Ne laisse pas un client, même s'il est très gentil, t'accompagner à l'urgence. Par contre, dans la mesure du possible, n'y va pas seule.

Si tu penses avoir été droguée et agressée sexuellement, tu dois te rendre à l'hôpital le plus rapidement possible, et ce, dans un délai maximum de 72 heures. De plus, il est important de ne pas te laver, de ne pas brosser tes dents, de ne pas boire ni manger, de ne pas uriner (dans la mesure du possible) et de ne pas changer de vêtements. Ceci pourra faciliter le travail de l'hôpital afin d'effectuer la trousse médico-légale qui te sera utile si tu décides de porter plainte contre ton agresseur.

Agir rapidement

Après une agression, il est important de te rendre sans attendre à l'hôpital. Plus tu tardes à y aller, plus il sera difficile de détecter ces drogues dans ton sang. Les CSSS et les hôpitaux peuvent faire un test de dépistage dans le mois qui suit l'agression pour prouver que tu as été droguée. De plus, des traitements préventifs des ITSS — devant être administrés rapidement — sont donnés aux victimes de viol. Tu as le choix de les prendre ou pas. Contacte Stella pour des conseils ou pour ventiler.



1.5 LES CONSEILS DE TRAVAIL

Le travail du sexe peut t'amener en terrain inconnu. Demande des conseils à une fille qui a de l'expérience; elle pourra te donner des trucs que seule l'expérience a pu lui apprendre. Aussi, tu peux te procurer chez Stella le *ConStellation* spécial conditions de travail pour développer plus de contrôle dans ton travail.

Es-tu payée correctement?

As-tu un salaire de base? As-tu des payes comparables à celles de tes collègues? Es-tu payée le même montant pour les mêmes services?

Te fais-tu harceler par ton employeur?

Certains employeurs croient que c'est leur droit de tester tes services, de te toucher ou de te caresser quand et comme ils le veulent. Si ça t'arrive, souviens-toi que la plupart du temps, les employeurs le font afin de tester tes limites. Identifie tes limites à la première occasion en n'ayant pas peur de dire non.

Es-tu facilement influençable?

Il est courant de rencontrer des gens qui tentent de tirer avantage de la naïveté des autres. Fais attention et sois vigilante.

As-tu des contraventions non payées?

Les contraventions non payées peuvent te créer des ennuis tels que te retrouver sous mandat d'arrêt.

As-tu avec toi une pièce d'identité?

Tu n'es pas dans l'obligation de t'identifier sauf dans certaines circonstances par exemple, si tu es en état d'arrestation (*voir le chapitre 3*). Si tu te fais arrêter, la police pourrait t'emmener au poste et te détenir si tu es incapable de fournir une preuve d'identité.

Bloques-tu l'entrée des commerces lorsque tu travailles?

Cette pratique amène parfois des commerçants à porter plainte à la police.

Jettes-tu tes déchets par terre?

Jeter des papiers, des canettes ou encore des condoms ou des seringues par terre amène parfois des résidents à porter plainte à la police. Dans la mesure du possible, encourage ton client à être respectueux de l'environnement.

Tu es transsexuelle ou travestie?

La majorité des transsexuelles et des travesties ont des stratégies pour *dealer* avec les clients et les situations dangereuses. Informe-toi auprès d'elles pour en savoir plus.

Es-tu toujours prête lorsque tu pars travailler?

As-tu avec toi tout ce dont tu as besoin : condoms, lubrifiants, huiles à massage, perruques, lingerie, vibrateurs ou autres jouets sexuels?

Es-tu préparée psychologiquement?

Te mettre dans l'ambiance de travail avant de commencer peut faire paraître le travail moins long et moins difficile.

Es-tu préparée physiquement?

Être satisfaite de ton apparence peut t'aider à être plus confiante dans ton travail.

1.6 LE CONTRÔLE DES CLIENTS



Tu rencontreras sûrement des clients difficiles. Si tu travailles dans un établissement, il y a généralement des surveillants engagés pour la protection des employées. Si tu travailles à ton compte, tu te retrouves souvent seule avec le ou les clients. Attention, certains clients tentent de profiter des travailleuses inexpérimentées ou peu confiantes.

Ne crois pas le client

Certains clients n'ont pas peur de mentir afin de t'amener à les satisfaire d'une façon particulière. Ils te diront que tu es la seule qu'ils voient, que normalement

ils ne font pas telle ou telle chose de telle ou telle façon. Ils emploieront toutes les ruses possibles pour te faire sentir spéciale et pour que tu fasses des exceptions avec eux. Ne te laisse pas embarquer et reste fidèle aux limites que tu t'es données. Traite le client avec respect, mais ne lui fais jamais confiance.

Établis tes limites

N'attends pas d'avoir commencé le service avant de négocier avec le client. Si tu accordes une faveur à un client parce que tu en as le goût, assure-toi de lui faire comprendre qu'il ne doit pas s'attendre à des faveurs toutes les fois. Dès le départ, établis clairement :

- les services que tu fais et les services que tu ne fais pas;
- le prix de chaque service;
- le temps que ça va durer;
- le nombre de clients que tu acceptes de prendre.

Laisse savoir au client que quelqu'un sait ou tu es et pour combien de temps tu y seras. Même si tu travailles à ton compte, appelle-toi sur ton cellulaire et laisse-toi un message, le tout devant le client.

Les clients têtus

La meilleure façon de gérer un conflit avec un client difficile est de paraître confiante. Tu dois lui faire sentir que ce n'est pas la première fois que tu as à faire à une personne comme lui et que tu ne te laisses pas impressionner facilement. Le reste relève du cas par cas. Certains hommes sont plus sensibles à telle ou telle chose plutôt qu'à d'autres. Fie-toi à ton instinct et négocie en tentant d'éviter l'escalade de colère. Ne flanche pas et n'aie pas peur de dire non.

Tu te sens menacée?

Fais ce que tu peux pour quitter les lieux le plus vite possible et appeler du secours tel que le 911. Si le client résiste, fais du bruit ou crie. Profite de l'effet de surprise pour te pousser.

Alternative au sexe anal

Tu peux dire non. Dis que tu as la diarrhée. Il devrait arrêter de « t'achaler » tout de suite. Si tu es habile, tu peux mettre son pénis bien lubrifié entre tes jambes pour simuler la relation anale.

Quoi faire avec un gars saoul?

Le client est saoul mais ne fait pas de problèmes? Tu peux faire semblant d'embarquer dans son *trip*.

Il a des problèmes à bander ou à jouir ? N'excède pas le temps limite pour réaliser l'impossible.

Le client est agressif et te manque de respect? Annule le rendez-vous. Rembourse-le selon le temps écoulé et les services déjà rendus et quitte les lieux. Il vaut mieux perdre de l'argent que de vivre un incident malheureux.

Personnalise tes services

Te créer un style personnel te distinguera des autres travailleuses. Ton style peut aussi t'aider à séparer ton travail et ta vie privée.

1.7 LE CONTRÔLE DU STRESS

Ne te fie pas à la croyance populaire qui dit que le travail du sexe est mauvais ou immoral, cette croyance pourrait te causer un stress inutile. Évalue plutôt ce que tu fais à partir de tes propres valeurs. Si tu as décidé de travailler dans l'industrie du sexe, cette décision t'appartient.

Sois consciente de tes limites

Le travail du sexe peut être exigeant. Apprends à connaître ce que tu peux donner et ce que tu dois garder pour toi. Évite l'isolement.

Budget et problèmes d'argent

L'insécurité attribuable aux problèmes d'argent est une source importante de stress qui peut nuire à ta santé et t'amener à prendre des risques inutiles ou à te compromettre. L'équipe de Stella peut peut-être te conseiller selon ta situation. Consulte le chapitre sur l'argent du *ConStellation* spécial conditions de travail.

Prends du temps pour toi et fais-toi plaisir

T'adonner à d'autres activités t'aidera à prendre du recul par rapport à ton travail. Apprends à reconnaître ce qui te fait sentir bien et offre-le-toi. Tu peux prendre l'air ou relaxer dans la nature et sortir du *beat* des bars et de la ville, même si ce n'est que quelques jours; cela te fera sans doute du bien. Sors avec tes amies et amis, gâte-toi en magasinant. Mais, n'oublie pas d'épargner! Rappelle-toi pourquoi tu as débuté dans l'industrie et garde tes objectifs en tête! Ta région, ta ville ou ton quartier offrent des dizaines d'activités culturelles et sportives gratuites, renseigne-toi!

Si jamais tu perds les commandes

Si tu te sens vidée, déprimée, seule, sans motivation au travail et dans ta vie personnelle, tu es peut-être en train de faire une dépression. C'est parfois difficile de l'admettre. Toutefois si tu te sens mal, décroche pour un bout et pense à toi. Parle à quelqu'un en qui tu as confiance.







2. TRAVAILLER EN SANTÉ

Il y a un mythe dans la société qui veut que les travailleuses du sexe soient responsables des infections transmises sexuellement et du VIH. C'est faux! Tout le monde est à risque. Le niveau de risque ne dépend pas du fait que tu sois travailleuse dans l'industrie du sexe. Il dépend plutôt du nombre de partenaires que tu as, des activités que tu es prête à faire et des moyens que tu utilises pour réduire les risques. Être une travailleuse du sexe, c'est aussi être une professionnelle du sécurisexe.

2.1 LES ITSS

ITSS veut dire infection transmissible sexuellement et par le sang. Les ITSS n'ont pas de symptômes chez 90 % des personnes infectées. Elles sont très répandues et peuvent affecter tout le monde. Les ITSS se transmettent par des relations sexuelles non protégées orales, vaginales et anales et par contact avec le sang. Certaines ITSS s'attrapent par des contacts corps à corps et par la manipulation d'objets contaminés : godemichés (*dildos*), vibrateurs, draps, sous-vêtements, etc. L'utilisation du condom est la meilleure façon de se protéger des ITSS.

Si tu penses avoir une ITSS ou qu'un de tes clients est malade, consulte un médecin. Tu dois continuer à te protéger même si tu prends des antibiotiques pour traiter une ITSS. Le fait que tu en prennes ne garantit pas que tu n'es plus contagieuse et ne t'empêche pas d'attraper d'autres infections.

Les ITSS les plus répandues

La chlamydia

La chlamydia peut affecter le col de l'utérus, l'urètre, l'anus, la gorge, l'intérieur de la paupière, les ovaires et les testicules. Il peut y avoir des pertes vaginales qui te semblent anormales qui s'écoulent de l'urètre et du vagin. La chlamydia se traite avec des antibiotiques. Si tu ne traites pas cette infection, il pourrait y avoir de sérieuses complications.

La gonorrhée ou « chaude pisse »

L'infection peut atteindre la gorge, l'anus, l'urètre, les ovaires et les testicules. Elle n'a parfois pas de symptômes observables, mais elle peut être accompagnée de pertes anormales provenant du pénis, du vagin ou de l'anus. Ne pas traiter la gonorrhée peut causer l'infertilité.

Le VPH et les condylomes (verrues génitales)

Les condylomes appelés aussi verrues génitales, font partie des infections transmissibles sexuellement les plus répandues. Ils sont causés par le virus du papillome humain (VPH). Habituellement, le VPH s'attrape lors d'un contact sexuel direct avec les organes génitaux d'une personne infectée par le virus, qu'il y ait pénétration ou non. La période d'incubation du virus varie de un à huit mois, mais dans certains cas, il est possible qu'elle soit plus longue. On se rend compte de la présence du VPH lorsqu'il prend la forme de petites verrues sur les organes génitaux, l'anus et, très rarement, dans la bouche. La présence du virus dans l'organisme peut augmenter le risque de développer un cancer du col de l'utérus et, plus rarement, un cancer de la vulve, du pénis ou de l'anus. Le Pap test permet de dépister plus tôt les lésions qui précèdent l'apparition d'un cancer. Nous te suggérons de passer un Pap test régulièrement.

La syphilis

La syphilis provoque une plaie non douloureuse qui se développe exactement à l'endroit des contacts avec la personne infectée : le pénis, le vagin, l'anus, la bouche ou la gorge. Les plaies apparaissent généralement de trois semaines à huit mois après le contact avec une personne infectée. Les symptômes disparaissent d'eux-mêmes après quelques semaines, même sans traitement, mais la maladie progresse toujours. Afin d'éviter des complications graves, la syphilis nécessite un traitement par antibiotique.

La gale et les morpions

La gale donne des démangeaisons intenses surtout la nuit et elle peut t'empêcher de dormir. Le condom n'offre pas une protection contre ces parasites qui s'attaquent à la peau et peuvent se situer entre les doigts, sur les mains, les poignets, le creux des coudes, la taille, le pénis, le vagin, les cuisses et les fesses.

Les morpions se développent dans la région du pubis et s'étendent à d'autres régions velues du corps : aisselles, cils, sourcils, barbe, moustache et cuisses. Ils sont visibles à l'œil nu et ressemblent à des crabes. Leurs œufs s'attachent aux poils. Leurs morsures laissent des traces bleuâtres et causent d'intenses démangeaisons. Traite-toi avec une lotion à base de perméthrine (par exemple, des produits comme Kwelada®, Nix® ou Lindane®), qui se

vend sans ordonnance médicale dans les pharmacies. Désinfecte tous les accessoires qui ont été en contact avec les parasites : draps, vêtements, coussins, etc. Il est quand même conseillé de consulter un médecin.

Si ça chauffe ou ça pique lors des relations sexuelles, n'utilise pas de Xylocaine®. Ce produit gèle la peau et peut t'empêcher de te rendre compte si le condom se brise ou si le client est en train de l'enlever. De plus, s'il se répand sur le pénis du client, il sera lui aussi engourdi.

L'herpès génital ou buccal

L'herpès est un virus qui se développe à la bouche, au pénis, au vagin et à l'anus. La première infection est la plus grave (fièvre, maux de dos et de tête). On est porteur du virus de l'herpès pour toute la vie. Les traitements servent à maîtriser les symptômes. Il n'est pas nécessaire d'avoir des plaies apparentes pour être contagieuse.

Les hépatites

Les hépatites sont des maladies graves du foie. Dans la majorité des cas, il n'y a aucuns symptômes. La personne infectée a parfois la peau et les yeux d'une couleur jaunâtre, la diarrhée, l'urine foncée, des douleurs à l'estomac, une perte d'appétit et des maux de tête.

L'hépatite A se retrouve dans les excréments et peut s'attraper lors des relations sexuelles en léchant un anus, un pénis ou un jouet qui a été introduit dans un anus.

L'hépatite B se transmet par le sperme et les sécrétions vaginales. Les activités sexuelles favorisant cette transmission sont les mêmes que pour le VIH : pénétration vaginale ou anale sans condom, utilisation partagée de godemichés (*dildos*) ou de jouets sexuels sans condom. L'hépatite B se transmet aussi par le sang et la salive lors du partage de seringues, de rasoirs, de brosses à dents et d'aiguilles non stérilisées utilisées pour les tatouages, les perçages corporels, etc.

L'hépatite C se transmet par le sang. Il est possible d'être infecté par le virus de l'hépatite C lors de relations sexuelles non protégées avec une personne infectée s'il y a des coupures sur la peau ou les muqueuses (même si elles sont minuscules ou invisibles), des lésions provoquées par l'herpès ou une autre ITSS ou s'il y a contact avec du sang (y compris le sang menstruel). L'hépatite C se transmet aussi par le sang lors du partage de seringues, de rasoirs, de brosses à dents et d'aiguilles non stérilisées utilisées pour les tatouages, les perçages corporels, etc.

Puisque plusieurs personnes atteintes de l'hépatite ne souffrent pas de symptômes particuliers, il est possible d'être infecté, d'infecter d'autres personnes et de se réinfecter sans le savoir. Il est recommandé de passer un test de dépistage pour chacun des types d'hépatites au moins une fois. Consulte ton médecin. On procède au diagnostic des hépatites à l'aide d'une prise de sang. Il existe des vaccins contre les hépatites A et B.

Les pertes vaginales

Les pertes vaginales sont associées à une foule de causes et d'irritants.

Les vaginites

La plupart des vaginites se traitent ordinairement avec des crèmes fongicides que tu peux acheter en vente libre à la pharmacie. Il est quand même conseillé de consulter un médecin surtout si tu as des pertes anormales ou si tu fais des vaginites à répétition.

La vaginite à champignons

Elle s'attaque à la vulve, au vagin, aux lèvres et au clitoris. Elle est souvent accompagnée de rougeurs, de démangeaisons importantes et d'une sensation de brûlure en urinant ou lors des relations sexuelles. L'augmentation des champignons peut être provoquée par le VIH, les antibiotiques, la douche vaginale, le savon parfumé, les vêtements trop serrés, le latex, les menstruations, le stress, les relations sexuelles fréquentes mal lubrifiées ou une irritation du pénis et des testicules.

La vaginose bactérienne

Elle est caractérisée par des pertes vaginales dont l'odeur rappelle celle du poisson et que l'éjaculation dans le vagin amplifie. Il s'agit d'un déséquilibre des bactéries normales et elle n'est pas transmissible. Il est tout de même conseillé de consulter un médecin, surtout s'il y a présence de pertes anormales. Si tu fais des vaginites à répétition, il pourra te prescrire des antibiotiques sous forme de pilules ou de crème.

Le VIH/sida

VIH veut dire : virus d'immunodéficience humaine. Associé au sida, il attaque le système immunitaire et rend vulnérable aux infections opportunistes comme la pneumonie, la bronchite chronique, le cancer du col de l'utérus, les vaginites, les infections cérébrales, etc. Le VIH se transmet lors de contacts sexuels non protégés, par le partage de matériel d'injection souillé ainsi que de la mère à l'enfant à l'accouchement et par le lait maternel.

La maladie n'a pas d'apparence précise ni de symptômes typiques, mais plusieurs personnes atteintes disent avoir été prises d'une diarrhée violente pendant plus d'un mois, le tout accompagné d'une fatigue intense et inexplicée, d'une toux persistante, d'une perte de poids importante, d'éruptions cutanées, de fièvre et de sueurs nocturnes. On a le VIH toute sa vie.

Passer un test de dépistage du VIH environ trois mois après avoir eu une activité à risque. Avant cela, l'infection ne peut pas être détectée.

Il existe des sites de dépistage anonymes où tu es identifiée par un code ou un numéro attribué par le personnel de la clinique.

La plupart des personnes qui reçoivent un résultat positif trouvent cela très difficile et ont besoin de soutien. Si tu es dans cette situation, ou que quelqu'un que tu connais l'est, n'hésite pas à contacter Stella. Travailler avec le VIH peut avoir un impact légal. Pour en savoir plus, consulte la section Travailler avec le VIH du *Guide XXX*, ou la capsule Droit et VIH du *ConStellation* spécial conditions de travail offert chez Stella.

2.2 LE SÉCURISEXE

Le sécurisexe est un ensemble de pratiques qui réduisent les risques d'échange de liquides biologiques. Tu peux masturber le client avec tes mains ou avec tes seins, lui donner un massage érotique, lui offrir de te regarder ou de le regarder sans qu'il y ait de contact avec le sang, le sang menstruel, le sperme ou les sécrétions du pénis ou du vagin. Si tu as des relations sexuelles, exige le port du condom avant toute relation. Comme l'argent, le condom se négocie mal lorsque le client est déjà bandé.

Ne cède pas si le client veut à tout prix avoir une relation sexuelle non protégée. Annule le rendez-vous. Rembourse le client selon le temps écoulé et les services déjà rendus et quitte les lieux.

La santé sans censure

Stella a produit et réalisé un court métrage s'adressant aux clients des travailleuses du sexe. Ce film humoristique aborde la question du condom, du respect des travailleuses et travailleurs du sexe et bien d'autres sujets. Si tu aimerais qu'il soit diffusé dans ton club ou ton agence, téléphone à Stella, nous t'en donnerons une copie.

Le condom

Le condom est une barrière entre toi et tout ce qui entre dans ton corps durant les relations sexuelles. Pour bien utiliser le condom, ne laisse pas le client s'en charger. Dis-lui que c'est compris dans les services que tu lui vends. Exige de le mettre toi-même et fais-le soigneusement. Dans la mesure du possible, utilise tes propres condoms.

CONDOM
ÉPINEUSE

Le condom en latex est plus efficace que le condom en membrane naturelle. Le latex ne laisse pas passer le VIH ni les ITSS. Il existe deux types de condoms. Le condom masculin recouvre le pénis alors que le condom féminin recouvre la vulve et s'insère dans le vagin. Il peut être utile avec les clients qui ne veulent pas porter le condom masculin.

Allergie au condom

Si le client est allergique, mets un condom en membrane naturelle sur le pénis et recouvre-le avec un condom en latex. Si c'est toi qui est allergique, fais l'inverse.

Il existe aussi des condoms qui ne sont pas faits de latex et qui offrent la même protection contre les ITSS et le VIH. Ils sont faits de polyuréthane et vendus par Durex® sous le nom Avanti®. Tu peux les trouver dans la plupart des pharmacies et même s'ils sont chers, tu pourrais t'en procurer quelques-uns pour les clients qui jurent être allergiques au latex !

Si le client ne veut pas porter le condom

Vends les mérites de l'utilisation du condom. Même si ton client fait des affirmations comme celles-ci : « je suis *safe* », « j'ai passé des tests », « je ne suis pas capable de venir » ou « ça me fait débander », cela ne garantit pas son état de santé. Essaie de le faire céder en lui disant, par exemple, que :

- le lubrifiant mis au bout du pénis le rend encore plus sensible;
- le latex te fait *triper*;
- la sensation des condoms texturés t'excite;
- tu peux mettre un condom avec ta bouche en lui faisant un *blow job*;
- le sexe dure plus longtemps lorsqu'on utilise un condom;
- tu es experte dans l'art de faire jouir ceux qui portent un condom.

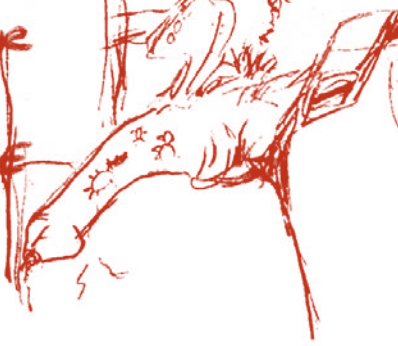
L'utilisation du condom

- Vérifie la date d'expiration et s'il y a de l'air dans l'enveloppe;
- Ouvre l'emballage par le milieu en faisant bien attention de ne pas abîmer le condom avec tes ongles ou tes dents;
- Identifie le bon bord avant de l'enfiler sur le client pour assurer que la partie du condom qui va te toucher soit stérile;
- Il est mieux d'attendre que le pénis soit dur avant de mettre le condom. Le mettre sur un pénis mou ou semi-mou rend difficile sa mise en place;
- Tiens le bout du condom pour ne pas emprisonner d'air à l'intérieur. Une fois mis, l'air pourrait faire éclater le condom. Tu peux mettre une ou deux gouttes de lubrifiant à l'intérieur du condom. Ça rendra le pénis plus sensible et raccourcira la durée de ton travail;
- Si le client n'est pas circoncis, retire la peau qui recouvre le bout du pénis avec ta main jusqu'à ce que le bout soit complètement découvert. Dépose-le condom enroulé sur le bout en pinçant toujours le petit réservoir avec tes doigts;
- Déroule-le jusqu'à la base du pénis;
- Vérifie une dernière fois si tout est correct. Si tu penses avoir manqué ton coup, recommence avec un nouveau condom. Une fois déroulé, il est fini et il ne faut jamais le réutiliser;
- Utilise du lubrifiant à base d'eau pour les pénétrations vaginales ou anales. Cela diminue la friction et évite que le condom se brise;
- Fais en sorte que le client se retire de ton vagin ou de ton anus immédiatement après avoir éjaculé. S'il venait à perdre son érection, du sperme pourrait s'écouler par la base du condom;
- Tiens la base du condom lors du retrait pour ne pas qu'il reste pris dans ton vagin ou dans ton anus. Assure-toi qu'il demeure bien en place sur le pénis du client;
- N'utilise pas de spermicide contenant du Nonoxonyl-9 ou des condoms qui en contiennent, car cela augmente tes risques de contracter le VIH et des ITSS.

UTILISE
QUE
TES
PROPRES
CONDOMS
ET

NE
LAISSÉ
PAS
LE
CLIENT
SE

CHARGER
DE
LE
METTRE



Lubrifiant à base d'eau

Il est important que tu utilises du lubrifiant à base d'eau. Les lubrifiants à base d'huile endommagent le condom. La vaseline, les onguents, les huiles à massage, le Crisco®, le rouge à lèvres et les crèmes à mains contiennent de l'huile. L'huile contenue dans ces produits peut endommager sérieusement le condom. Pour enlever toute trace d'huile sur tes mains avant de mettre le condom, tu peux te laver les mains avec de l'alcool à friction. Tu ne peux pas voir les dommages à l'œil nu, mais le condom endommagé laisse passer les ITSS. Pour savoir si le lubrifiant est à base d'eau, mets-en sur tes doigts et fais couler de l'eau dessus. Si tes doigts restent gras, c'est que le lubrifiant n'est pas fait à base d'eau.

Protège les coupures sur ta peau

Il est possible que certaines maladies entrent dans ton système par des petites coupures sur ta peau. Si le client vient sur toi, fais en sorte que le sperme ou les sécrétions du pénis n'entrent pas en contact avec des coupures ou égratignures que tu pourrais avoir sur tes mains, sur ton pubis, sur tes jambes, sur tes aisselles ou n'importe où ailleurs sur ton corps.

Si tu as des coupures :

- Commence par les désinfecter et mets un pansement dessus;
- Utilise des gants (en latex ou en nitrile hypoallergène) pour introduire tes doigts ou tes mains dans le vagin ou l'anus des clients;
- Utilise aussi du lubrifiant à base d'eau afin d'éviter la friction.

Joue safe

Nous utilisons toujours des condoms pour jouer avec des jouets sexuels (godemichés (*dildos*), vibrateurs, etc.) et nous t'invitons à faire de même!

Si tu changes d'orifice (bouche, vagin, anus), change aussi de condom, que ce soit avec la même personne ou non.

Les jouets doivent être nettoyés avant et après chaque utilisation. Renseigne-toi à ton sex-shop préféré pour connaître la meilleure façon de bien nettoyer tes jouets. Ils ne sont pas tous conçus avec le même type de matériel et donc, ils ont des exigences d'entretien différentes. Évite les détergents forts. Tu peux nettoyer la plupart des jouets avec un linge humide et du savon doux. Ceux en verre plein peuvent être rincés avec de l'alcool à friction. Ceux en silicone peuvent être nettoyés au lave-vaisselle, sur le support à vaisselle du haut.

Attention : bien nettoyer tes jouets est important, mais ça ne garantit pas qu'ils soient désinfectés. Il est toujours aussi important d'utiliser un condom par-dessus!

Examen du client

Dans la mesure du possible, examine tes clients, à chacune de vos rencontres, qu'ils soient réguliers ou non et ce, même si tu utilises le condom. Certaines ITSS se retrouvent à la base du pénis ou dans les poils du pubis et sont contagieuses même avec l'utilisation du condom. Rappelle-toi : la majorité des personnes infectées par une ITSS n'ont pas de symptômes.

Essaie de rendre la situation confortable. C'est pour son bien, le tien et aussi celui de tous vos autres partenaires sexuels.

Vérifie le client avant qu'il ait pris une douche ou qu'il aille aux toilettes. Certains symptômes pourraient disparaître avec l'eau ou l'urine.

Inspecte le pénis, le bout, le tour, le poil et les testicules.

Quoi chercher

Sur le pénis : Vérifie s'il y a présence de rougeurs anormales, de petits boutons de la grosseur d'une tête d'épingle, de crevasses ou de gales. Retire la peau du pénis s'il n'est pas circoncis et cherche des rougeurs anormales, des crevasses, des boutons ou des traces d'infection.

Dans l'urètre : Vérifie s'il y a des écoulements blanchâtres. Presse le pénis entre tes doigts de la base jusqu'au bout pour vider le canal de l'urètre. Regarde bien ce qui en sort ou si le client semble avoir mal.

Dans le poil : Vérifie s'il y a des morpions ou des œufs de morpions. Cherche des boutons ou quoi que ce soit qui bouge.

Sous les testicules ou entre les jambes : Vérifie s'il y a des rougeurs anormales, des petits boutons de la grosseur d'une tête d'épingle, des crevasses ou des gales.

Sur la bouche : Si le client désire t'embrasser ou te faire un cunnilingus (te manger), vérifie s'il a des gales, des ulcères ou des verrues sur les lèvres ou autour de la bouche. Mets une digue dentaire sur ta vulve pour te protéger.

L'anus : Si le client demande un service qui nécessite que tu touches ou lèches son anus, inspecte-le. Vérifie s'il y a des gales, des ulcères ou des verrues. Mets une digue dentaire sur son anus pour te protéger ou des gants pour le toucher.

Après l'inspection, nettoie tes mains.



2.3 L'AUTOEXAMEN

Bien connaître ton corps et tes organes génitaux te permettra d'identifier s'il y a quelque chose qui te semble anormal. L'apparence des organes génitaux, des seins et des sécrétions corporelles peut varier énormément d'une femme à l'autre et chez une même femme tout le long de sa vie. Cherche à connaître l'apparence normale de ton corps. Si tu constates quoi que ce soit qui te semble anormal ou inhabituel, consulte un médecin.

Examine tes organes génitaux

Tu as peut-être une infection de l'utérus ou du vagin...

- Si tu as des pertes vaginales d'une apparence anormale : plus épaisses, plus abondantes, plus irritantes, tachées de sang ou d'une odeur inhabituelle;
- Si tu saignes alors que tu n'es pas supposée avoir tes menstruations;
- Si tu as des douleurs menstruelles pires qu'à l'habitude;
- Si ton anus et ton vagin te démangent ou sont engourdis;
- Si tu vois des verrues (en forme de chou-fleur), des irritations, des plaies, des cloques d'eau, des coupures, des crabes ou des gales;
- Si ça brûle lors de la pénétration ou lorsque tu vas aux toilettes.

Tu as peut-être une infection de l'anus...

- Si tu as des pertes comme du pus ou du mucus de façon constante ou anormale;
- Si tu perds du sang. Si le saignement survient après une pénétration anale douloureuse, il peut y avoir une rupture interne;
- Si l'anus te démange, te paraît engourdi ou enflé;
- Si tu y trouves des verrues, des ulcères ou s'il est irrité;
- Si ça brûle lorsque tu vas aux toilettes.

Examine tes seins

Les seins ont tendance à changer de forme au cours d'une vie. Examine tes seins une fois par mois, une semaine après tes menstruations. Tu apprendras à connaître leur forme et les bosses normales qui peuvent s'y trouver.

Le cancer du sein

Une femme sur neuf est à risque de développer un cancer du sein au cours de sa vie. Généralement, si le cancer est traité assez tôt, la majorité des femmes s'en sortent. Il est donc important de savoir comment le repérer afin de prévenir le pire.

Devant le miroir

Place tes bras sur les côtés et essaie de détecter tout changement dans la grosseur, la forme, la texture ou la peau de tes seins. Penche-toi vers l'avant, face au miroir, en courbant tes épaules et tes coudes vers l'avant. Regarde s'il y a un changement dans la forme de tes seins. Presse fermement tes mains derrière ta tête pour vérifier la partie extérieure et la partie inférieure de tes seins.

Sous la douche

Place ta main gauche derrière ta tête et examine ton sein gauche à l'aide de ta main droite en gardant tes doigts bien droits. Examine ton sein dans le sens des aiguilles d'une montre, en mouvements circulaires vers le mamelon. Assure-toi de palper la région extérieure près des aisselles. Répète la procédure pour l'examen du sein droit avec la main gauche.

Couchée

Place un petit oreiller sous ton épaule gauche et place ta main gauche derrière ta tête. Examine ton sein gauche avec ta main droite dans le sens des aiguilles d'une montre. Tâte le mamelon avec tes doigts à plat pour déceler tout changement. Répète la procédure pour l'examen du sein droit avec la main gauche.

Si tu trouves quelque chose d'inhabituel, consulte un médecin rapidement. N'oublie pas que la prévention est ta meilleure arme contre le cancer.

Les implants mammaires

Si tu as des implants mammaires, vérifie assez souvent que tout est correct. Examine tes seins régulièrement et prends connaissance de la façon d'examiner l'état de tes implants. Si tes implants sont percés ou si tu trouves quelque chose d'inhabituel, consulte rapidement un médecin.

2.4 LES CONSEILS GÉNÉRAUX DE SANTÉ

Avoir froid et faim ou être malade peut t'amener à prendre des risques inutiles. Informe-toi auprès des femmes qui travaillent avec toi ou appelle Stella pour savoir où trouver de la nourriture, des vêtements et un lit pas cher. Analyse ta situation en pensant aux points suivants, cela pourra peut-être t'aider :

As-tu froid lorsque tu travailles?

Si tu es employée, exige que l'on augmente le chauffage. Si tu travailles dans la rue, rappelle-toi que les robes sexy sont inconfortables par temps froid et que les pieds mouillés gèlent. Ton corps, c'est ton gagne-pain. Prends-en soin, il prendra soin de toi.

Manges-tu à ta faim?

Une alimentation saine te donnera plus d'énergie et te gardera en santé.

Dors-tu assez?

La fatigue peut te rendre excessivement angoissée et entraîner une dépression. La fatigue affaiblit ta capacité à résister au stress et aux maladies. Prends du repos pour avoir le plus d'énergie possible.



As-tu de bons souliers?

Les souliers à talons hauts sont très chics et sexy, mais ils sont aussi la source de beaucoup de problèmes de dos, de pieds et de posture.

Es-tu en forme

Le sport, l'activité physique et les étirements t'aident à rester en forme. La relaxation, les massages et une vie sexuelle personnelle te permettront de t'évader du travail de temps à autre.

Prends-tu des hormones?

Si tu suis un traitement hormonal, renseigne-toi au sujet des effets secondaires qui y sont associés, surtout si tu fumes. Demande à ton médecin de bien te les décrire et apprends à reconnaître leurs effets.

As-tu des problèmes de santé que tu ne peux expliquer ?

Consulte un médecin. Ça pourrait être grave, même s'il n'y a pas de douleur. Ne crains pas d'être honnête avec ton médecin; son jugement est moins important que ta santé. Si tu ne trouves pas de médecin avec qui tu te sens confortable, téléphone à Stella où il te sera possible d'avoir des références.

2.5 TA SANTÉ REPRODUCTIVE

Il y a un mythe dans la société qui veut que les travailleuses du sexe ne puissent pas être de bonnes mères. C'est faux! Plusieurs travailleuses du sexe élèvent des enfants aussi bien que quiconque ne pratiquant pas le travail du sexe. Si tu es enceinte et que tu décides de mener ta grossesse à terme, sache qu'il est tout à fait possible pour toi de faire en sorte que ton enfant puisse avoir une vie saine.

Le cycle menstruel

Quand le cycle menstruel est régulier tous les mois, tu peux déterminer les jours où tu peux tomber enceinte. Si ton cycle est de 28 jours, tu peux devenir enceinte entre le 10^e jour et le 18^e jour après le début de tes menstruations. La longueur et la fréquence des menstruations varient d'une femme à l'autre et chez une même femme tout le long de sa vie. Si tes menstruations sautent un mois ou si tu arrêtes d'être menstruée plus tôt que d'habitude, ça ne veut pas automatiquement dire que tu es enceinte. Le cycle menstruel peut parfois être influencé par le stress, une perte de poids rapide ou par l'alcool, la méthadone et les autres drogues. Par contre, s'il t'arrive fréquemment de ne pas avoir de menstruations, consulte un médecin ou un gynécologue.

La grossesse

L'arrêt des menstruations, les vomissements matinaux et les seins sensibles sont des indices de grossesse. Si tu penses être enceinte, consulte un médecin ou procure-toi un test de grossesse. Tu peux en trouver dans toutes les pharmacies ou dans les cliniques de santé pour femmes.



Travailler enceinte

Utilise toujours le condom même si tu es enceinte. Le condom est très important, car toutes les ITSS peuvent se transmettre à l'enfant, que ce soit pendant la grossesse ou lors de l'accouchement. Trop d'alcool ou de drogues peut provoquer une fausse couche et des maladies mortelles ou incurables chez l'enfant à naître.

La contraception

Si tu utilises un moyen de contraception, il est plus facile pour toi de décider du moment où tu deviendras enceinte. Il existe plusieurs méthodes de contraception : les contraceptifs oraux (la pilule), le timbre, l'anneau contraceptif, le contraceptif injectable, le dispositif intra-utérin. Certaines méthodes fonctionnent mieux que d'autres et peuvent mieux te convenir selon tes besoins. Pour t'aider à trouver le moyen de contraception qui te convient le mieux, consulte une infirmière ou un médecin. Peu importe le moyen de contraception que tu choisiras, garde en tête que pour te protéger des ITSS, le condom devrait toujours accompagner ta méthode de contraception.

La pilule du lendemain

Pour éviter une grossesse non désirée à la suite d'une agression sexuelle, d'un condom qui s'est brisé ou d'une erreur dans la prise des pilules, tu peux obtenir la pilule du lendemain. La pilule du lendemain est vendue sans ordonnance; tu peux te la procurer à la pharmacie en demandant au pharmacien.

La pilule du lendemain fonctionne comme *la pilule* sauf qu'elle agit avec beaucoup plus de force et d'un seul coup. Elle doit être prise à l'intérieur des 72 heures suivant une relation sexuelle avec pénétration vaginale. La pilule du lendemain provoque les menstruations et des effets secondaires assez forts tels que des maux de tête, de ventre et de la fatigue.

Avortement

L'avortement sert à interrompre une grossesse déjà commencée. Il se pratique entre la 6^e et la 20^e semaine après les dernières menstruations. Après cette période, l'avortement devient plus compliqué. Il existe deux méthodes pour avorter : la méthode conventionnelle par dilatation, aspiration et curetage ainsi que l'avortement par médicaments.

Après l'avortement, calcule quelques jours où tu ne pourras pas avoir de relations sexuelles, ni insérer quoi que ce soit dans ton vagin, ni prendre de bain. Si tu te sais enceinte et que tu décides de ne pas garder l'enfant, parle à quelqu'un en qui tu as confiance. Il existe des références utiles vers des cliniques ou d'autres ressources gratuites ou payantes.

2.6 L'AGRESSION SEXUELLE

Il y a un mythe dans la société qui suppose que forcer une travailleuse du sexe à avoir une relation sexuelle n'est pas une agression. C'est faux! Si quelqu'un te force à avoir un contact sexuel sans ton consentement, c'est un acte de violence, qu'il y ait eu pénétration ou non. Il y a plusieurs façons de réagir à une agression sexuelle. Respire. Reste le plus calme possible afin de demeurer alerte et de pouvoir agir à la première occasion. Essaie de te sauver et d'appeler du secours. Avoir suivi un cours d'autodéfense pourrait t'aider à avoir plus confiance et à mieux réagir lors d'une agression.

Si tu es agressée sexuellement

N'aie pas peur de porter plainte. Il y a des centres spéciaux pour les victimes d'agressions sexuelles. Ils pourront t'offrir du soutien et t'accompagner dans ta démarche. Ne te lave pas si tu veux porter une accusation contre ton agresseur : ça rend la découverte de preuves d'agression plus facile à l'examen médico-légal. Parle à quelqu'un en qui tu as confiance. Tu peux ne rien ressentir sur le coup, mais parfois, les effets peuvent apparaître plus tard et modifier ta façon de vivre et de faire les choses.

La clinique ou l'hôpital

Tu as au maximum 72 heures pour passer l'examen médico-légal qui permettrait de prouver qu'il y a eu agression sexuelle. Plus l'examen est fait rapidement, plus il y a de chances qu'on trouve des preuves. Tu n'es pas obligée de décider tout de suite si tu veux porter plainte contre ton agresseur : tu peux recevoir des soins médicaux sans avoir à porter plainte. Les prélèvements pouvant identifier ton agresseur seront conservés jusqu'à six mois. Renseigne-toi à propos du traitement préventif contre l'infection au VIH. Il permet de la prévenir à la suite d'une agression. Ce n'est pas un moyen de prévention dans le cas où tu voudrais ne pas obliger un client à porter un condom. Ce traitement est pour les causes majeures seulement. Si le condom brise, tu peux avoir accès à ce traitement.

Renseigne-toi à propos du vaccin pour les hépatites A et B.
Passe un test de dépistage pour les ITSS.

2.7 LE TRAVAIL AVEC LE VIH

Si tu es séropositive, cela veut dire que tu vis avec le VIH ou le sida. Prends le temps de penser à ce que tu vas faire et évalue tes conditions de travail. Travailler avec le VIH rend les choses plus compliquées, car tes défenses immunitaires sont réduites et tu peux ressentir les symptômes de maladie beaucoup plus fortement. Tu peux être plus susceptible aux vaginites à champignons, à l'herpès et aux autres infections opportunistes. Les condylomes acuminés sont pires et les gripes sont difficiles à passer.

Vivre et travailler avec le VIH peut être un secret lourd à porter toute seule. Parle avec quelqu'un en qui tu as confiance. Aussi, demande-toi si ton travail requiert trop d'énergie. Te sens-tu brûlée quand tu finis de travailler? Te sens-tu mal à l'aise lorsque tu travailles?

Le Code criminel

Depuis le jugement de l'affaire Cuerrier, en 1998, la loi canadienne statue que selon le Code criminel canadien, tu as l'obligation de divulguer ta séropositivité au VIH à tes partenaires sexuels avant d'avoir des rapports sexuels qui comportent un « risque important » de transmission du VIH, c'est-à-dire lorsque tu as des relations sexuelles avec pénétration vaginale ou anale sans condom et que tu es atteinte du VIH. Si tu pratiques ce genre de relation et que tu omets de divulguer ta séropositivité à ton partenaire sexuel, cela équivaut à un acte criminel passible d'emprisonnement. Tu peux être mise en accusation, condamnée et envoyée en prison même si ton partenaire n'a pas été infecté lors de la relation sexuelle. La loi rend criminel le fait d'exposer quelqu'un au risque significatif de contracter le VIH lors d'une relation sexuelle.

La zone grise de la loi

La loi ne dit pas clairement qu'une personne séropositive doit divulguer son état si elle a des relations sexuelles avec pénétration vaginale ou anale avec condom. De plus, la loi ne dit pas clairement s'il y a une obligation de divulgation pour les autres types de relations sexuelles, par exemple la fellation.

Le partage de matériel de consommation de drogue

Aucune cour canadienne n'a décidé si une personne qui est atteinte du VIH a une obligation légale de dévoiler son statut comme atteinte du VIH à une autre personne avec qui elle partage son matériel de consommation de drogue (par ex. : une seringue, une pipe à crack). Dans certains cas, le partage de matériel de consommation (par ex. : le partage d'aiguilles et de seringues pour l'injection de drogues) comporte un « risque élevé » en ce qui a trait à la transmission du VIH. Par conséquent, tu devrais présumer que cet acte sera considéré comme comportant un « risque significatif » de transmission. Cela signifie que la personne à l'obligation juridique de divulguer sa séropositivité. (Compte tenu du risque élevé de transmission d'autres maladies à diffusion hémotogène, comme les hépatites B ou C, il serait également possible que des accusations soient portées contre une personne qui partagerait des seringues sans divulguer son infection à l'hépatite C. Cependant il n'y a pas encore de jurisprudence sur le sujet en droit canadien.)

Les lois sur la santé publique

Les médecins ont le droit de divulguer l'état de séropositivité d'un patient qui a des comportements à risque pour la santé des autres. Par exemple, une personne séropositive qui continue d'avoir des relations sexuelles non protégées ou qui partage volontairement ses seringues souillées peut être considérée dangereuse pour elle-même et pour les autres.

2.8 LA CONSOMMATION DE DROGUES

Selon un autre mythe populaire, toutes les travailleuses du sexe sont des junkies. Certains pensent qu'une femme doit être complètement défoncée pour travailler dans l'industrie du sexe. C'est faux! La surconsommation de drogues affecte tout le monde pour différentes raisons. Si tu prends de la drogue ou de l'alcool, lis ce qui suit : tu y trouveras quelques conseils pour maîtriser ta consommation. Pour obtenir plus de conseils sur la consommation au travail, procure-toi le *Guide Dope* chez Stella.

En travaillant

- Essaie de ne pas consommer pour gérer le stress de ton travail. C'est apaisant ou stimulant au début, mais tôt ou tard, ce que tu tentes d'éviter referra surface;
- Essaie de ne pas consommer au point où tu pourrais perdre le contrôle de tes actions. La surconsommation peut mettre ta santé et ta sécurité en péril;
- Il est possible que tu prennes plus de risques pour ta sécurité ou ta santé quand tu es sous l'effet de la drogue ou de l'alcool. S'il t'arrive d'être dans cet état (« faite », « gelée»), tu peux décider d'embarquer avec un client en qui tu as plus ou moins confiance ou céder à un client qui ne veut pas porter le condom. Être intoxiquée peut te mettre en situation dangereuse. Les agresseurs pourraient en profiter pour ne pas respecter tes limites, te voler ou encore t'agresser.





Le mélange des drogues peut être explosif

Mélanger les drogues peut être très dangereux. Certaines drogues se mélangent mal. Il y a des drogues qui augmentent la déprime, *down*, et d'autres qui stimulent, *speed*. Combinées, elles peuvent provoquer un méchant *bad trip* ou même engendrer des problèmes respiratoires ou cardiaques. Certaines drogues prennent plus de temps à agir que d'autres. Il devient difficile de calculer la quantité exacte qu'il est possible de prendre sans excéder les limites.

Mélanger des drogues tranquillisantes comme le Valium, le Mogadon ou le Rohypnol avec de l'alcool, de l'héroïne ou de la méthadone peut être mortel.

Essaie le nouveau stock en petites doses

Chaque fois que tu consommes du nouveau *stock*, prends-en une petite quantité au début. Si elle est mauvaise, tu le sauras avant qu'il ne soit trop tard. Le même conseil vaut si ça fait longtemps que tu n'as pas consommé. La tolérance s'affaiblit quand on passe du temps sans consommer. De plus, si tu consommes avec un client, il est préférable de consommer ton *stock* ou d'appeler ton propre *pusher*; tu évites ainsi de consommer des drogues qui pourraient ne pas être de qualité ou auxquelles tu n'es pas habituée.

Évite de transporter des drogues sur toi

Le Code criminel interdit la possession de drogue. Si tu te fais prendre, tu peux avoir d'importants problèmes avec la justice. Il n'y a pas de loi qui t'empêche de transporter des seringues, qu'elles soient utilisées ou non. Mais rappelle-toi que tu n'as pas le droit d'être intoxiquée dans des endroits publics.

Si tu perds les commandes

Il est possible que tu entres dans le cercle vicieux consommation-travail : tu consommes pour travailler et tu travailles pour consommer. Si tu perds le contrôle et que tu veux t'en sortir, parle à quelqu'un en qui tu as confiance.

L'injection

Le VIH/sida, l'hépatite C et les autres ITSS qui se transmettent par le sang se propagent facilement par les seringues infectées. Aussi, utiliser une seringue neuve fait moins mal, ne brise pas les veines et évite l'apparition de marques ou d'abcès.

Si tu te piques, désinfecte toujours ta peau avant d'insérer l'aiguille, choisis une nouvelle veine chaque fois et utilise toujours une seringue neuve ou désinfectée.

- Ne prête pas ton équipement (aiguilles, seringues, cuillères ou filtres) et n'emprunte jamais celui des autres, même ceux en qui tu as confiance;
- Utilise une nouvelle seringue et un nouveau coton désinfectant à chacune des injections;
- Utilise de l'eau stérilisée et un contenant propre chaque fois;
- Jette le restant de l'eau tout de suite après pour éviter que toi ou d'autres ne la réutilise.

Si tu n'as pas de seringues neuves

Désinfecte une seringue déjà utilisée, même si c'est la tienne. Des déchets peuvent être collés dessus ou quelqu'un peut l'avoir utilisée sans t'avertir. Cette aiguille pénétrera directement dans ta veine et c'est tout ton corps que tu peux polluer avec une seringue infectée.

- Rince la seringue avec de l'eau froide jusqu'à ce que toute trace de sang soit disparue. Fais-le trois fois.
- Remplis la seringue avec de l'eau de Javel extraforte.
- Mélange le tout pendant 30 secondes.
- Vide la seringue et répète le traitement pendant encore 30 secondes.
- Rince la seringue avec de l'eau froide au moins trois fois. Vide-la en faisant sortir l'eau par le bout de l'aiguille.
- Ce nettoyage permet de réduire les risques de transmission du sida et des hépatites, mais pas de les éliminer.

Comment disposer des seringues utilisées

Les seringues qui traînent ou qui sont jetées un peu partout peuvent entraîner des blessures et des risques de transmission de l'hépatite, du tétanos et du VIH si quelqu'un marche dessus ou joue avec. Personne n'aime trouver des seringues utilisées devant sa porte, sur le trottoir, dans les parcs ou les terrains de jeux. Bien disposer de tes seringues utilisées évite que tu te blesses et de blesser les autres. Aussi, cela améliorera tes rapports avec les résidents du quartier où tu vis ou travailles.

La meilleure option est de les remettre dans un centre anonyme d'échange de seringues. Tu pourras du même coup te débarrasser de tes seringues utilisées sans souci et en obtenir de nouvelles. Ce service est gratuit.

Ne laisse pas les seringues traîner chez toi; range-les dans un contenant de verre qui ne peut être transpercé par les aiguilles utilisées. Aux centres d'échange de seringues, tu peux te procurer un contenant jaune conçu pour jeter les outils utilisés.





DEFENSE
D'AFFICHER
D'INTERD.



3. LA LOI ET TES DROITS

Les lois canadiennes sur la prostitution et les règlements municipaux touchent tes conditions de travail. Légalement, les autorités tiennent pour acquis que la prostitution enfreint les codes de moralité et cherchent à empêcher le travail du sexe sous toutes ses formes. Que tu sois prostituée, escorte, masseuse, danseuse, actrice porno ou dominatrice, les lois qui gèrent la prostitution et les règlements municipaux sont utilisées afin de contrôler ton travail.

Pour te décourager de l'exercer, les autorités te donnent des contraventions à payer ou te menacent de te mettre en prison, en plus de t'imposer des conditions de libération impossibles à respecter (quadrilatères). Cette situation contribue à entretenir le mythe voulant que parce que tu offres des services sexuels, tu es une criminelle. C'est faux. Tu n'es pas une criminelle. Tu es une citoyenne avec des responsabilités, des libertés et des droits.

Apprends à connaître tes droits et tes libertés ainsi que les lois qui gèrent ton travail. Ces connaissances pourront être utiles si jamais tu as des difficultés avec les autorités policières et judiciaires. Si tu as des problèmes avec la justice, les renseignements contenus dans le *Guide XXX* ne sont pas suffisants. Si tu ne peux te payer un avocat, viens à Stella, nous pourrons te référer vers des cliniques d'aide juridique et des conseils juridiques gratuits.

3.1 LE CODE CRIMINEL

La prostitution n'est pas et n'a jamais été illégale au Canada. Mais la plupart des activités qui l'entourent le sont. Le Code criminel canadien contribue à rendre ton travail quasi illégal et accentue le harcèlement et la discrimination envers le travail du sexe.

Infractions liées à la prostitution

ARTICLE 210 : *Le fait de tenir ou de se trouver dans une maison de débauche (local qui est tenu, occupé ou fréquenté par une ou plusieurs personnes à des fins de prostitution ou pour la pratique d'actes d'indécence).*

Cet article t'empêche de pratiquer le travail d'escorte ou de masseuse érotique à ton domicile ou dans tout autre endroit spécifique. Il t'empêche aussi de pratiquer certaines danses (10 \$) qui impliquent le toucher des organes génitaux.

ARTICLE 211 : *Le fait de mener ou de transporter quelqu'un vers une maison de débauche.*

Cet article limite ton accessibilité à un service d'accompagnement. Un chauffeur de taxi ou une amie, par exemple, pourrait être inculpé pour t'avoir transportée jusqu'à ton lieu de travail : un salon de massage, le domicile d'une escorte, un bar de danse contact, etc.

ARTICLE 212 : *Le fait d'induire une personne à se livrer à la prostitution ou de vivre entièrement ou en partie des fruits de la prostitution.*

Cet article rend problématiques tes relations sentimentales ou professionnelles en empêchant quiconque de ton entourage de bénéficier de l'argent venant de la prostitution.

ARTICLE 213 : *Le fait de communiquer avec une autre personne, dans un endroit public, dans le but de se livrer à la prostitution.*

Cet article rend problématique la communication dans les endroits à la vue des passants. Tes contacts peuvent être interprétés comme une offre de services, de la sollicitation et t'entraîner des problèmes légaux.

Une escorte qui se rend chez ses clients et qui est prudente dans sa façon d'annoncer et de communiquer limite l'éventualité d'avoir des problèmes avec la justice. Elle ne sollicite pas et ne se trouve pas dans une maison de débauche, donc les articles 210 et 213 du Code criminel ne s'appliquent pas. Par contre, une travailleuse qui reçoit ses clients à son domicile peut être accusée de tenir ou de se trouver dans une maison de débauche parce que l'article 210 du Code criminel s'applique.

Autres infractions

D'autres offenses criminelles sont aussi utilisées afin de contrôler tes activités. Ces infractions ne se rapportent pas directement au travail du sexe, mais sont quand même souvent utilisées contre les travailleuses du sexe.

ARTICLE 173 :	Acte indécent dans un endroit public.
ARTICLES 89 et 90 :	Port d'une arme.
ARTICLE 403 :	Identification avec un autre nom que le sien.
ARTICLE 139 :	Obstruction à la justice.
ARTICLE 129 :	Obstruction au travail des policiers.

Le travail d'escorte et le travail à domicile

Si tu utilises un endroit privé, un téléphone privé ou une ligne informatique privée pour discuter de tes services, ton travail est légal. La communication dans le but de la prostitution et de la sollicitation doit se produire dans un endroit public pour être criminel. Attention, un téléphone cellulaire, une voiture ou une cabine téléphonique sont considérés comme étant publics. Pour annoncer ton service, plusieurs journaux exigent que tu possèdes un permis d'enregistrement. Informe-toi auprès des responsables des petites annonces ou de ton employeur pour savoir comment annoncer tes services.

- Sois discrète;
- Assure-toi que l'annonce ne soit pas trop explicite. Évite de donner les prix et les types de services;
- Essaie de savoir à qui tu as affaire. Établis une clientèle régulière, discute longuement avec le client avant de le rencontrer et donne-lui rendez-vous à l'extérieur avant de l'amener chez toi.

Danses nues

Les danses nues avec ou sans attouchement sont légales, mais les attouchements permis sont sujets à certaines restrictions. Seul l'attouchement des seins et des fesses est permis. Tout contact avec les parties génitales peut être interprété comme un acte de prostitution ou d'indécence. Les attouchements doivent avoir lieu dans un endroit à l'abri des autres clients (isoloir).

Fraterniser avec les clients : Depuis la décision de la Cour d'appel du Québec en 1999, il est dorénavant possible de fraterniser, de discuter ou de boire à la table d'un client.

Les couples érotiques : Les danses de couple présentant deux femmes ou deux hommes ensemble ou un homme et une femme sont légales tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas de relation sexuelle avec pénétration.

Le travail à l'extérieur : Si tu choisis d'aller travailler à l'extérieur du Québec, informe-toi sur ta destination. Des permis, des vaccins, un passeport et bien d'autres détails importants peuvent être exigés pour entrer au pays.

Lignes érotiques

Les lignes téléphoniques et informatiques de nature érotique sont considérées comme privées (sauf si on utilise un cellulaire). Elles ne sont pas illégales à condition qu'on n'y fasse pas référence à des actes indécents envers des enfants ou des animaux.



3.2 LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET LE CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les règlements municipaux et le Code de la sécurité routière sont utilisés pour contrôler le travail du sexe et particulièrement la prostitution de rue. Enfreindre ces règlements n'est pas une offense criminelle. Tu ne seras pas arrêtée, mais tu risques d'avoir une contravention. Si tu crois que la contravention est injuste, tu peux la contester. Si tu ne la contestes pas, tu es obligée de la payer. Tu auras des problèmes avec la justice si tu ne paies pas tes contraventions. Attention, les règlements municipaux et le Code de la sécurité routière varient d'une ville et d'une province à l'autre. La plupart du temps, les policiers donnent des contraventions pour les infractions suivantes :

Selon le Code de la sécurité routière du Québec

- ARTICLE 396 : Ne pas porter sa ceinture correctement dans un véhicule en mouvement.
- ARTICLES 444 et 445 : Ne pas se conformer aux feux de piétons et de circulation.
- ARTICLE 448 : Se tenir sur la chaussée pour traiter avec un occupant d'un véhicule.
- ARTICLE 450 : Traverser le chemin public ailleurs qu'à une intersection réservée à cette fin.
- ARTICLE 452 : Circuler en bas du trottoir.

3.3 TES DROITS

Il est important que tu connaisses tes droits. Pour tous tes rapports avec les policiers, il est suggéré de rester calme, polie et d'éviter la confrontation.

Identification

Tu n'es pas tenue de t'identifier aux policiers sauf si :

- Tu es en état d'arrestation;
- Tu es au volant d'une voiture, tu dois alors fournir ton permis, tes immatriculations et une preuve d'assurance;
- Tu es soûle ou mineure;
- Tu circules dans un lieu public tels un parc ou une rue la nuit;
- Si le policier a un motif raisonnable de croire que tu as commis un acte criminel;
- Ne pas t'identifier pourrait pousser les policiers à te poursuivre pour vagabondage.

Si un policier t'aborde en dehors de ces circonstances, tu n'es pas obligée de lui dire qui tu es. S'il insiste et qu'il te demande de le suivre, tu peux lui demander si tu es en état d'arrestation. S'il répond que non, tu peux lui dire gentiment que tu n'as ni envie de t'identifier ni envie de le suivre. Le policier est tenu de s'identifier. Il doit te fournir une preuve d'identité, porter son badge, son nom et son numéro de matricule. Exiger que tes droits soient respectés peut par contre provoquer un sentiment de frustration chez des policiers qui pourraient ne pas aimer avoir à se justifier.

Arrestation

Si un policier t'arrête, il a l'obligation de te dire pourquoi tu es arrêtée et de te lire tes droits. Il ne peut pas t'arrêter si tu n'es pas formellement accusée d'un crime. Le policier peut t'arrêter si tu as excessivement consommé de l'alcool ou des drogues et s'il a des motifs raisonnables de croire que tu es en train ou sur le point de commettre un crime. Le fait que tu sois travailleuse du sexe ou qu'il croit que tu l'es n'est pas un motif valable.



Tes droits

Tu as droit au silence, sauf pour t'identifier. La Charte canadienne des droits et des libertés te garantit le droit de ne rien dire du tout jusqu'à ce que tu sois en présence de ton avocat. De plus, avoir un avocat est aussi un droit. Demande à voir le tien ou si tu n'en as pas, demande à t'en faire assigner un.

Tes obligations

Tu dois t'identifier : donner ton nom, ton adresse et ta date de naissance. Attention, tout ce que tu dis (confession, mensonge et délation) peut être utilisé contre toi et tout ce que tu fais. L'injurier les policiers, te débattre, les « niaiser » peut t'amener des problèmes additionnels.

Tu peux être arrêtée avec ou sans mandat

Un mandat est un bout de papier qui autorise les policiers à t'arrêter et, parfois, à fouiller ta demeure. Tu as le droit de lire ce document. Il doit comporter ton nom, la description du délit et il doit être signé par un juge. Tu peux être arrêtée sans mandat si tu es prise en flagrant délit, si la police croit que tu viens de commettre un délit ou si elle croit qu'il pourrait y avoir un mandat contre toi.

Interrogatoire

Ne dis rien avant d'être en présence d'un avocat. Tout ce que tu diras pourra être utilisé pour l'accusation. Les policiers peuvent utiliser toutes sortes de techniques pour te faire parler :

- Bon flic, mauvais flic
- Promesses
- Mensonges
- Intimidation;
- Violence.

Fouille

Le policier ne peut pas te fouiller si tu n'es pas en état d'arrestation. Il n'a pas affaire à voir ce que tu as dans tes poches ou dans ton sac sans avoir des motifs sérieux de croire que tu pourrais avoir une arme ou de la drogue. Si un policier t'arrête, il peut par contre procéder à une fouille sommaire en fouillant tes affaires et tes poches ou à une fouille à nu de ton corps. Seul un agent de police féminin peut fouiller une femme à nue.

Perquisition

Si des policiers se présentent chez toi, tu peux ne pas les laisser entrer tout de suite. Tu peux sortir ou t'adresser à eux à travers la porte. Les policiers

affirment avoir un mandat ? Ils sont dans l'obligation de te le montrer. Regarde si le nom est bien le tien, si le motif pour lequel tu es accusée est là et s'il est bien signé par un juge.

Si tout est en règle, tu dois les laisser entrer. Faire autrement pourrait t'entraîner des problèmes judiciaires sérieux. L'entrave au travail des policiers ou les voies de fait telles qu'essayer de frapper un policier sont des accusations criminelles. Pendant la fouille, tu peux suivre les policiers et prendre en note ce qu'ils font et ce qu'ils prennent. Ces renseignements pourraient être utiles si tu crois qu'ils ont dépassé les limites. Ne te laisse pas intimider par leurs commentaires.

Les infractions sommaires

Se trouver dans une maison de débauche ainsi que faire de la sollicitation sont des infractions criminelles mais sommaires. Les infractions sommaires sont moins graves et la police est donc tenue de te fournir la sommation, c'est-à-dire l'obligation de te présenter en justice. Elle doit te relâcher sans avoir pris tes empreintes digitales ni ta photo, à moins que tu n'aies pas de papiers d'identité, qu'il y ait une poursuite ou un mandat d'arrêt contre toi ou que tu aies brisé une ordonnance de la Cour telle qu'un couvre-feu, une interdiction de boire ou une interdiction d'aller dans un bar.

Si tu dois te présenter en cour

Le système judiciaire est un milieu formel et sérieux qui peut paraître intimidant. Ne te laisse pas impressionner par ce contexte. Toutefois, il est préférable que tu gardes ton calme et que tu restes polie.

Brutalité policière

Si tu es victime de brutalité policière, tu peux porter plainte au Comité de déontologie policière avec l'aide de Stella. Tu dois, si possible, fournir les preuves suivantes :

- Un papier médical qui décrit l'étendue de tes blessures;
- Des photos de tes blessures;
- Des témoins qui peuvent dire comment tu te comportais avant et après l'agression;
- Des notes décrivant en détail tout ce qui s'est passé : la date, l'heure, l'endroit, le nombre de policiers présents, leurs descriptions, leurs noms et leurs numéros de matricule, ce qu'ils ont dit et ce qu'ils ont fait.



3.4 LA DEMANDE DE PARDON

Une demande de pardon est une procédure par laquelle tu peux faire fermer ton dossier criminel et en limiter l'accès. Si ta demande de pardon est acceptée, ton dossier sera séparé des autres et personne ne pourra y avoir accès à moins d'avoir une autorisation du solliciteur général du Canada.

Le pardon n'efface pas le dossier. Si la police, un douanier ou un employeur te demande si tu as un casier judiciaire, tu dois répondre « oui », mais signale-leur que tu as été pardonnée. Une fois pardonnée, un employeur n'a pas le droit de te refuser à cause de ton casier judiciaire.

Tu es admissible à une demande de pardon si tu as déjà été condamnée pour une offense criminelle. Si tu n'as pas été condamnée (les accusations ont été abandonnées ou tu as été acquittée), tu n'as pas besoin de faire de demande de pardon.

Pour pouvoir faire une demande, tu dois avoir complété ta sentence (amende ou prison) et une certaine période de temps doit s'être écoulée depuis ta dernière condamnation judiciaire (de trois à cinq ans, selon ta condamnation).

Le pardon n'est pas définitif. Le pardon est un privilège, donc il peut être retiré. Si tu commets une autre offense, si tu ne te conduis pas bien ou si on découvre que tu as menti dans ta demande de pardon, il se peut qu'on te le retire.





4. LES SERVICES

Les différents mythes propagés dans la société et les nombreuses lois sur le travail du sexe peuvent rendre difficile l'accès à des services de qualité. Un service de qualité est rendu avec respect et sans discrimination. N'accepte pas d'être traitée avec dédain ou arrogance. Tu es une citoyenne à part entière avec les mêmes droits et les mêmes libertés que tout le monde. Si tu as des problèmes avec les services communautaires ou institutionnels, l'équipe de Stella peut t'aider.

4.1 STELLA

Stella est un organisme communautaire mis sur pied et géré par des travailleuses et des ex-travailleuses du sexe. Stella s'adresse à toutes les personnes qui s'identifient comme femmes dans l'industrie du sexe : femme, transsexuelle ou travestie. Que tu sois prostituée, escorte, danseuse nue, masseuse, téléphoniste érotique, dominatrice, actrice ou modèle porno, Stella peut être utile dans ton travail.

Stella a le mandat d'améliorer ta qualité de vie

En s'attaquant aux risques qui te guettent comme la violence, le harcèlement sexuel et les maladies. En te fournissant aussi les outils nécessaires afin que tu puisses prendre le contrôle sur ton travail, ta sécurité et ta santé.

Stella réalise ses objectifs

En t'offrant soutien et information.

En sensibilisant et en éduquant le public et les intervenants à ta réalité.

En combattant la discrimination qui t'est faite.

En promouvant la décriminalisation de ton métier.

Stella t'offre une gamme de services et d'activités

- Accueil, écoute et références (communautaires, médicales, légales et autres)
- Travail de rue
- Matériel et conseils de prévention du VIH et autres ITSS (condoms et seringues)
- Matériel et conseils de prévention de la violence dont la *Liste des mauvais clients et des agresseurs*
- *ConStellation*, un magazine par et pour les travailleuses du sexe
- Rencontres d'information thématiques
- Soupers-rencontres
- Soutien aux activités de la Coalition pour les droits des travailleuses et des travailleurs du sexe
- Accompagnement
- Plusieurs comités
- Plusieurs guides sur le travail du sexe que tu peux te procurer chez Stella
- Clinique médicale sans rendez-vous et complètement confidentielle (Consulte le *bulletin Stellaire* pour les dates des cliniques)
- Clinique juridique.



Pourquoi et comment participer

- Pour briser l'isolement;
- Pour avoir accès à un endroit pour respirer, recevoir du soutien et de précieux conseils;
- Pour s'unir et lutter contre les conditions de travail malsaines : mauvais salaire, harcèlement, violence, mauvaise hygiène, racisme, etc.;
- Pour te tenir au courant des lois qui touchent le travail du sexe et leur application;
- Pour t'exprimer librement et partager ta réalité avec d'autres femmes qui vivent des expériences semblables;
- Pour recevoir la *Liste des mauvais clients et des agresseurs* à la maison ou dans ton lieu de travail;
- Pour connaître le calendrier de nos prochaines activités.

Stella, l'amie de Maimie

Administration 514 285-1599

Ligne d'écoute 514 285-8889

www.chezstella.org

4.2 LES GROUPES POUR ET/OU PAR LES TRAVAILLEUSES DU SEXE

Coalition pour les droits des travailleuses et des travailleurs du sexe
Regroupement de personnes et d'organismes qui luttent pour la défense des droits de celles et ceux qui travaillent dans l'industrie du sexe.
info@montrealcoalition.com

L'union des TDS du Québec
union_tds_quebec@yahoo.ca

Projet-Vénus
Activités, soutien et services offerts aux travailleuses du sexe.
Région de Laval
Administration
450 669-1680
Intervention
514 823-0705

Projet Catwoman Estrie
Activités, soutien et services offerts aux travailleuses du sexe.
Sherbrooke
819 823-6704

Projet Catwoman Mauricie
Rencontre avec des travailleuses du sexe, information et soutien.
Trois-Rivières
sidaction.tr@cgocable.ca
819 374-5740

Projet Catwoman Drummondville
La piaule
819 474-2484

Projet Catwoman Valleyfield
PACT de rue
Téléavertisseur:
450 370-2402

Projet Catwoman St-Jérôme
Centre SIDA Amitié
450 431-7432

Projet Catwoman Québec
PIPQ
418 641-0168 ou **1 866 641-0168**

Rézo
(anciennement Séro-Zéro)
Groupe de prévention du VIH/sida s'adressant aux hommes. Rézo a aussi un volet travail du sexe au masculin.
Local
514 529-5777

ÉMISS-ère
ÉMISS-ère est un organisme communautaire situé à Longueuil qui est là pour promouvoir la santé et le bien-être sexuels de différentes populations.
www.emiss-ere.ca
450 651-9229



4.3 LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Sécurité

Centre pour les victimes d'agressions sexuelles de Montréal

Service téléphonique d'écoute, d'information et de référence, service de thérapie individuelle, trousse médico-légale et médico-sociale.

514 934-4504

SOS violence conjugale

Service téléphonique d'accueil, d'évaluation et de référence accessible 24 heures pour les victimes de violence conjugale.

514 873-9010 ou 1 800 363-9010

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

Service téléphonique, accueil, réconfort, soutien moral, information, référence et accompagnement de la victime dans ses démarches.

514 277-9860

Santé

Clinique médicale du Quartier Latin

Service de dépistage et de traitement des ITSS et du VIH. Possède un service de dermatologie et de psychologie. Avec ou sans rendez-vous.

514 285-5500

Centre de santé des femmes de Montréal (info-santé femme)

Service de soins de santé pour les femmes.

514 270-6110

Clinique d'avortement du Centre de santé des femmes.

514 270-6114

Clinique médicale de l'Alternative

Service de dépistage et de traitement des ITS, gynécologie.

Avec ou sans rendez-vous

514 281-9848

Avortements.

vec rendez-vous

514 281-6476

Clinique médicale l'Actuel

Service de dépistage et de traitement des ITSS et du VIH.

Avec ou sans rendez-vous.

514 524-1001

Drogue : aide et référence

Service téléphonique d'information et de référence accessible 24 heures pour de l'aide ou des références au sujet de l'alcoolisme et des autres toxicomanies.

514 527-2626 ou 1 800 265-2626

Jeu : aide et référence

Service téléphonique d'information et de référence accessible 24 heures pour les personnes ayant un problème de jeu.

514 527-0140 ou 1 800 461-0140

Suicide-Action Montréal

Service téléphonique d'écoute, d'information et de référence accessible 24 heures pour les personnes suicidaires et leurs proches.

Gratuit et confidentiel.

514 723-4000 ou 1 866 277-3553

Grossesse-secours

Service téléphonique d'écoute, d'information et de référence sur la grossesse, la contraception et l'avortement accessible du lundi au vendredi de 9 h à 17 h pour les femmes qui sont ou qui pensent être enceintes.

Test de grossesse à 3 \$. Vestiaire de vêtements pour femmes et bébés.

Service confidentiel.

514 271-0554

Centre d'action communautaire auprès des toxicomanes utilisateurs de seringues (CACTUS)

Information, prévention, références, échange de seringues et distribution de condoms.

514 847-0067

Action santé : travesti(e)s et transsexuel(le)s du Québec (ASTT(e)Q)

Service d'écoute, d'information et de référence en matière de santé pour les transsexuel(le)s et les travesti(e)s.

514 847-0067

PASF (Prévention Action Sida Femme)

Organise un rassemblement annuel provincial de femmes séropositives au Québec.

comitepasf@yahoo.com

Spectre de rue

Centre de jour accueillant et soutenant les personnes aux prises avec des problèmes de toxicomanie, d'itinérance et de santé mentale. Service d'échange de seringues et distribution de condoms.

Administration 514 528-1700

Centre de jour 514 524-5197

L'Anonyme

Service mobile d'échange de seringues et de distribution de condoms. Service de soutien, de référence et d'accompagnement.

514 236-6700

Dopamine

Information, prévention, références, échanges et distribution de seringues et de condoms. Travail de rue dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve.

514 251-8872

Dignité

Société Elizabeth Fry du Québec

Maison de transition pour ex-détenues, programme Eve (entraide vol à l'étalage), services juridiques, services de probation, programme d'aide aux détenues à la prison Tanguay et à la prison de Joliette, centre de documentation.

514 489-2116

INFORM-ELLE

Service d'écoute, d'information et de référence d'ordre légal. Entretien en personne ou par téléphone, service de formation sur les procédures légales et sur les droits de la famille.

450 443-8221

Comité d'organisation et de défense des droits pour les assistés sociaux (CODAS)

Service de soutien pour le respect des droits des assistés sociaux.

514 528-9226

Mouvement Action Chômage

Service de soutien pour le respect des droits des bénéficiaires de l'assurance-emploi.

514 271-4099

Mouvement Action Justice (MAJ)

Pour connaître vos droits et recours face à la police. Accompagnement dans les plaintes contre les avocats, les policiers et les juges.

514 273-4302 www.majquebec.org

Tel-Aide

Service téléphonique d'écoute, d'information et de référence accessible 24 heures pour les personnes en détresse.

514 935-1101

ADDICQ

(Association pour la Défense des Droits et l'Inclusion des personnes qui Consomment des drogues du Québec) répond à l'urgence que les consommateurs prennent une voix pour défendre leurs intérêts.

514 847-0067 #214

4.3.1

L'HÉBERGEMENT

Auberge Madeleine

Maison d'hébergement pour les femmes en difficulté. Service de soutien, d'intervention et de référence. Séjour à court terme.

514 597-1499

L'abri d'Espoir

Gîte d'urgence pour les femmes en difficulté. Écoute, support et référence. Séjour à court et à moyen terme.

514 934-5615

Le Chaînon

Maison d'hébergement pour les femmes en difficulté. Écoute, soutien à l'orientation des démarches, relation d'aide. Séjour de courte et de longue durée.

514 845-0151

Maison Marguerite

Hébergement à court terme, dépannage, écoute, soutien et référence. Information, consultation, accompagnement et identification des problèmes.

514 932-2250

Native Women Shelter

Foyer pour les femmes autochtones avec ou sans enfants. Séjour à court ou à moyen terme (environ 12 semaines).

514 933-4688

Passages

Ressource d'hébergement pour les jeunes femmes en difficulté âgées de 18 à 30 ans. Dépannage trois jours, hébergement à court terme (31 jours) et dépannage alimentaire. Projets d'insertion dans la communauté (ACDR et projet d'art).

514 875-8119

4.3.2

LA NOURRITURE ET LES VÊTEMENTS

Chez Doris

Centre de jour, repas, amitié, activités de tout genre, assistances médicale et juridique.

514 937-2341

Chic Resto Pop

Repas à prix modique. Programme d'employabilité dans des métiers semi-spécialisés.

514 521-4089

Jeunesse au Soleil

Service de dépannage accessible 24 heures (nourriture, vêtements, programme aide-médicament).

514 842-1214

Mission Bon Accueil

Banque de nourriture et de vêtements, paniers de Noël. Counselling pour les familles dans le besoin.

514 937-9317

Saint-Vincent de Paul

Comptoir de vêtements à prix modique. Dépannage de tout genre pour personne dans le besoin.

514 526-5937

4.4 L'INSTITUTIONS

Information générale

Communication Québec

Information générale sur les programmes et services gouvernementaux du Québec.

514 644-4545 ou **1 877 644-4545**

État civil du Québec

Rassemblement des renseignements personnels pour obtenir les certificats de naissance, de mariage ou de décès.

514 864-3900 ou **1 800 567-3900**

Sécurité

911

En cas d'urgence, tu composes **911**

Police

Pour joindre ton poste de quartier, tu composes le 280-01 + le numéro du poste de police de ton quartier. Exemple: pour le poste n^o 23, le numéro serait:

280-0123.

Indemnisation aux victimes d'actes criminels (IVAC)

Service de dédommagement financier ou autre pour les victimes d'actes criminels.

514 906-3019 ou **1 800 561-4822**

Santé

Hôpitaux/Urgences

Hôtel-Dieu, 3840, rue Saint-Urbain **514 890-8000**

Hôpital Notre-Dame, 1560, rue Sherbrooke Est **514 890-8000**

Hôpital St-Luc, 1058, rue St-Denis **514 890-8000**

Régie de l'assurance maladie du Québec

Assurance gouvernementale qui te donne accès gratuitement aux services de santé.

514 864-3411 ou **1 800 561-9749**

Centre de santé et des services sociaux (CSSS)

Service téléphonique gratuit accessible 24 heures pour recevoir de l'information et des références d'ordre médical. Il y a plusieurs CSSS en ville, ils ont tous des cliniques sans rendez-vous et offrent des services spécialisés.

811

514 527-2361 (CSSS Jeanne-Mance)

Dignité

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec

Traitement des plaintes de discrimination et de harcèlement interdits par la Charte des droits de la personne.

514 873-5146 ou **1 800 361-6477**

Aide juridique de Montréal (division criminelle)

Représentation légale pour les personnes dont les ressources financières sont insuffisantes pour se payer un avocat.

514 842-2233

Clinique d'information juridique de McGill

Clinique d'information et de référence sur les questions d'ordre juridique.

514 398-6792

Bureau du Commissaire à la déontologie policière

Évaluation des plaintes concernant l'abus de pouvoir des policiers.

514 864-1784

Commission nationale des libérations conditionnelles

Fournit de l'information aux victimes d'actes criminels sur les personnes détenues dans les centres fédéraux de détention. Traite aussi les demandes de pardon.

514 283-4584 ou **1 800 874-2652**

Commission des normes du travail

Fixation et application des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs salariés (salaire minimum, pause, rémunération, sécurité, salubrité, etc.).

514 873-7061 ou 1 800 265-1414

Régie du logement

Fixation et application des normes concernant les relations entre locataires et propriétaires (coût et augmentation de loyer, salubrité, sécurité, réparation, etc.).

514 873-2245

Argent

Emploi et solidarité sociale du Québec

Distribution d'un revenu mensuel de base pour les personnes qui ne travaillent pas, financement de cours pour l'acheminement vers un autre emploi et appui dans la démarche de recherche d'emploi.

1 888 643-4721

Assurance-emploi Canada

Remplacement de ton revenu entre le moment où tu perds ton emploi et celui où tu en trouves un nouveau, financement de cours pour l'acheminement vers un autre emploi et appui dans la démarche de recherche d'emploi.

1 800 808-6352

Allocation familiale de la Régie des rentes du Québec

Allocation mensuelle attribuée aux parents d'enfants mineurs. Le calcul de l'aide est fait à partir du revenu annuel familial.

514 864-3873 ou 1 800 667-9625

Revenu Québec

Perception des impôts et des taxes au Québec.

514 873-2600 ou 1 866 440-2500

Revenu Canada

Perception des impôts et des taxes au Canada.

1 800 959-7383





Stella

